



## INFORMATIONS TARIFAIRES ACTIV'ZEN 2025

### PARTENAIRES ++

| <i>Prestation de téléassistance<sup>1</sup></i>  | <b>Prix HT €</b>             | <b>Prix TTC €</b><br>(TVA 20 %) |
|--|------------------------------|---------------------------------|
| <b>1 Frais d'installation</b> (Payable en une fois avec la 1 <sup>ère</sup> mensualité)  | <b>OFFERT</b>                | <b>OFFERT</b>                   |
| <b>2 Abonnement mensuel Activ'zen</b> comprenant :<br>- La mise à disposition et la maintenance du dispositif<br>- L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute <b>24H/24 et 7J/7.</b><br>- La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées des Réseaux de solidarité, RIB, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Avec une ligne téléphonique dégroupée</b><br/> <b>Branchement sur</b> (Equipement IP) * :</li> </ul> | <b>16.57€</b>                | <b>20€</b>                      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sans ligne téléphonique, dégroupée ou câblée</b><br/> <b>Branchement autonome sur prise électrique</b> (Equipement GPRS) * :</li> </ul>  | <b>20.83€</b>                | <b>25€</b>                      |
| <b>3 Options</b> (en sus de l'abonnement)  |                              |                                 |
| <b>Option Sécurité</b> (Détecteur de fumée)  | <b>4.17€</b>                 | <b>5€</b>                       |
| <b>Option Sérénité</b> (Bracelet détecteur de chutes brutales)   | <b>4.17€</b>                 | <b>5€</b>                       |
| <b>Option Convivialité</b> (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique).   | <b>0.83€</b>                 | <b>1€</b>                       |
| <b>4 Produits additionnels</b>   | Prix disponibles sur demande |                                 |

### Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%<sup>2</sup>

\* **Charge des communications téléphoniques** : Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du Transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une Alarme, sont à la charge du souscripteur. Lorsque le Service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du Service facturé par Présence Verte au Souscripteur.

<sup>1</sup> Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

<sup>2</sup> Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

## A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés : Prélèvement**
- **Périodicité de la facturation : Mensuelle à terme échu**

**Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte. Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.**

## La garantie d'une intervention rapide

- En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à intervenir sous **24 heures ouvrées**.
- En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel du service, nous nous engageons à intervenir sous **48 heures ouvrées**.

## A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

## Besoin d'un Devis ?

**Un Devis peut être établi gratuitement sur demande.**

## La liberté d'engagement

### ▪ Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours.

### ▪ Le contrat est résiliable à tout moment.

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer votre matériel de téléassistance.

Le prix des prestations pour le mois en cours de la résiliation est dû dans son intégralité à Présence Verte.

En cas de décès du Souscripteur, la résiliation prend effet rétroactivement à la date de survenance de l'événement.

Pour restituer votre matériel, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- *Nous vous invitons à nous retourner par voie postale votre matériel Présence Verte à l'adresse ci-dessous*
- *Nous vous invitons à nous restituer votre matériel Présence Verte à l'adresse ci-dessous/ dans un des lieux de restitution ci-dessous*

Lieux à votre disposition pour nous restituer votre matériel :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Adresse lieu de dépôt :</b><br/> <b>Présence Verte Rhône-Alpes</b><br/> <b>120 rue des Chantiers du Beaujolais</b><br/> <b>69400 LIMAS</b></p> | <p>Moyens d'accès :</p> <p>Dans le quartier du martelet, entre la voix du chemin de fer et la route d'Anse.</p> |
| <p>Horaires d'accueil physique :<br/>         Du lundi au vendredi 8h30 – 12h / 13h30 – 17h</p>  |   |

En cas de non-restitution totale ou partielle du Matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, Présence Verte se réserve le droit de facturer au Souscripteur une pénalité forfaitaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure anormale par rapport à celles qui auraient dû résulter d'une utilisation normale du Matériel pourra également donner lieu à l'application de ladite pénalité par Présence Verte.

Frais facturés en cas de restitution incomplète du Matériel :

| Transmetteur domiciliaire | Transmetteur mobile | Déclencheur | Autres  |
|---------------------------|---------------------|-------------|---------|
| 150€ TTC                  | 170€ TTC            | 50€ TTC     | 30€ TTC |

## Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

## Rencontrons-nous, échangeons ensemble

|   |  |
|---|--|
| <b>Adresse de l'Association Locale :</b><br><b>Présence Verte Rhône-Alpes</b><br><b>120 rue des Chantiers du Beaujolais</b><br><b>69400 LIMAS</b> | Moyens d'accès :   |
| Horaires d'accueil physique :<br>Du lundi au vendredi 8h30 – 12h / 13h30 – 17h  | Dans le quartier du martelet, entre la voix du chemin de fer et la route d'Anse. |
| Téléphones et Horaires d'accueil téléphonique :<br>04.74.07.88.85<br>Du lundi au vendredi 8h30 – 12h / 13h30 – 17h                                |  |
| Adresse Mail : <a href="mailto:rhone-alpes@presenceverte.fr">rhone-alpes@presenceverte.fr</a>   |  |

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Adresse autre lieu d'accueil :</b><br>Présence verte Rhône-Alpes (siège)<br>35 rue du plat<br>69002 LYON      | Moyens d'accès : |
| Horaires d'accueil physique :<br>Sur rendez-vous   | Site MSA         |
| Téléphones et Horaires d'accueil téléphonique<br>04.74.07.88.85<br>Du lundi au vendredi 8h30 – 12h / 13h30 – 17h |                  |
| Adresse Mail : <a href="mailto:rhone-alpes@presenceverte.fr">rhone-alpes@presenceverte.fr</a>                    |                  |